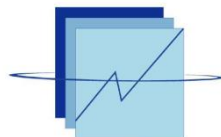


République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi

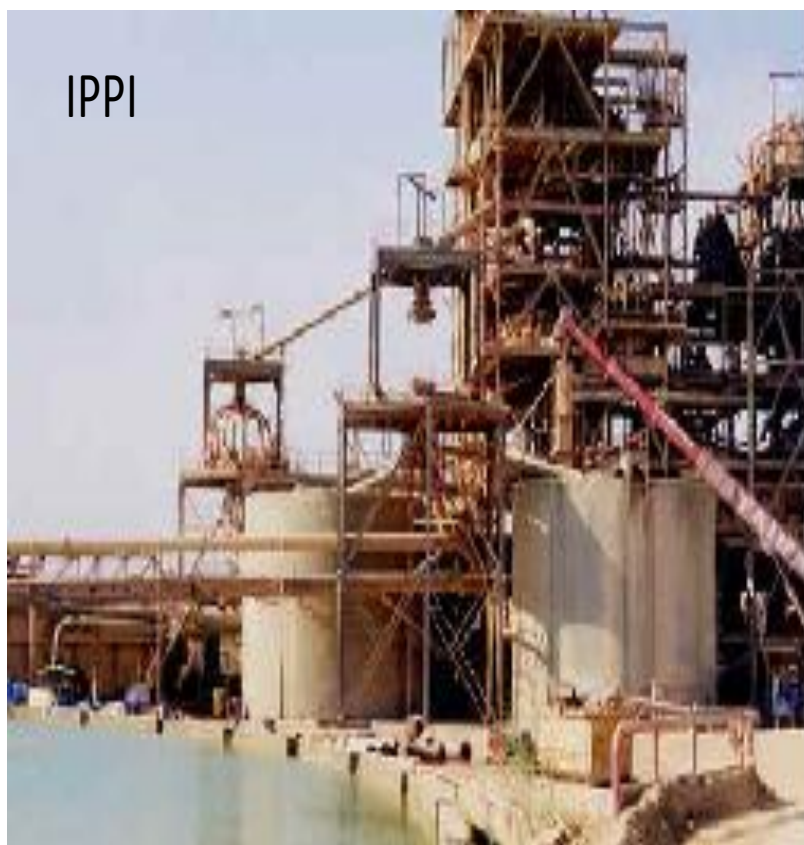


ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Janvier 2019

IPPI



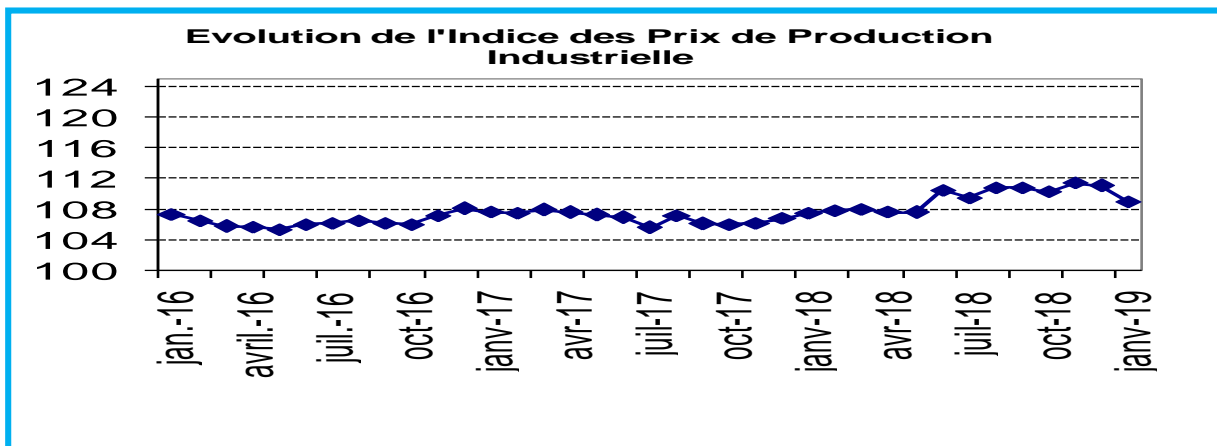
Avertissement

L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publie la note « flash » relative à une analyse d'ensemble de l'Indice des Prix de Production dans l'Industrie (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix de production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée est celle des Etats membres d'AFRISTAT. Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se rapportent aux prix à la production.

ANALYSE D'ENSEMBLE : Une baisse des prix de production industrielle

En janvier 2019, les prix de production industrielle ont fléchi de 1,8%, comparativement à ceux du mois précédent. Cette variation est imputable à la réduction des prix de productions dans les industries chimiques (-5,5%), de production d'énergie (-2,7%), alimentaires (-1,0%), et des matériaux de construction (-0,5%). Toutefois, il a été noté une augmentation des prix de production dans les industries mécaniques (+2,9%). Les prix de production dans les industries extractives, textiles et du cuir, du papier et du carton, ainsi que ceux des autres industries manufacturières n'ont pas connu de variations sensibles sur la période.

Relativement à ceux du mois correspondant de l'année précédente, les prix de production industrielle ont progressé de 1,4%.

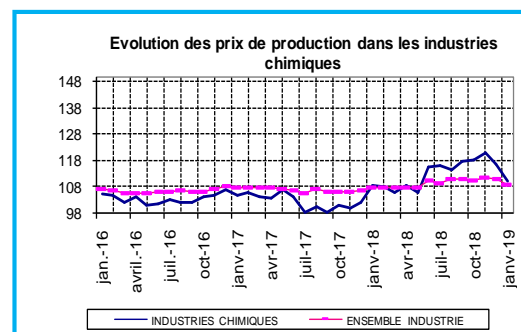


ANALYSE SECTORIELLE

Un fléchissement des prix dans les industries chimiques

Relativement au mois précédent, les prix de production dans les industries chimiques ont chuté de 5,5%. Cette variation est principalement liée à la diminution conjointe des prix de raffinage pétrolier (-13,2%), et de fabrication des produits chimiques de base (-2,9%). Toutefois, il a été noté une stabilité des prix des produits pharmaceutiques, de savons, détergents et produits d'entretien, ainsi que ceux de peinture et vernis.

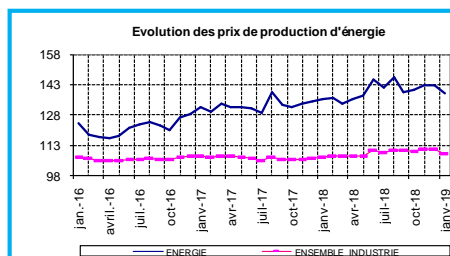
Rapportés à ceux de janvier 2018, les prix de production dans les industries chimiques se sont relevés de 1,1%.



Un repli des prix dans les industries de production d'énergie

Au mois de janvier 2019, les prix dans les industries de production d'énergie se sont réduits de 2,7% par rapport au mois précédent, sous l'effet principalement de la baisse de ceux de production et distribution d'électricité (-4,1%).

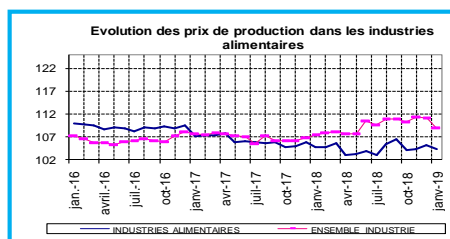
Comparativement à la période correspondante de 2018, les prix de production dans les industries de production d'énergie se sont accrus de 2,0%.



Une chute des prix dans les industries alimentaires

Les prix de production dans les industries alimentaires se sont repliés de 1,0% entre décembre 2018 et janvier 2019. Cette évolution est imputable à celle des prix de produits alimentaires à base céréales (-15,8%), ainsi que ceux de grains et d'aliments pour animaux (-8,3%).

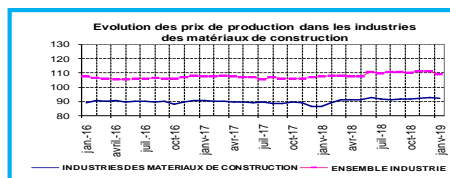
Comparés à ceux de la période correspondante de 2018, les prix de production dans les industries alimentaires se sont contractés de 0,5%.



Un recul des prix de production dans les industries des matériaux de construction

En janvier 2019, les prix de production dans les industries des matériaux de construction ont regressé de 0,5% en rythme mensuel, sous l'effet principalement de ceux du ciment.

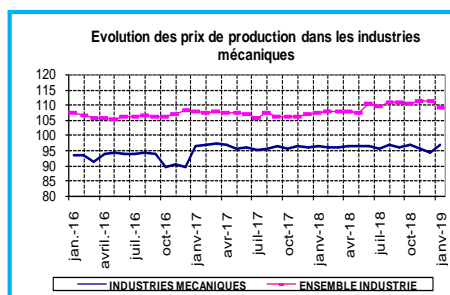
En revanche, ils se sont redressés de 6,5% en rythme annuel.



Une augmentation des prix dans les industries mécaniques

Comparativement au mois précédent, les prix de production dans les industries mécaniques ont progressé de 2,9%, sous l'effet principalement de ceux de fabrication des autres ouvrages en métaux (+10,5%). Toutefois, il est noté une stabilité des prix des produits de la sidérurgie, de fabrication de machines et matériels électriques ainsi que ceux de fabrication d'équipement et appareils de radio, télévision et communication.

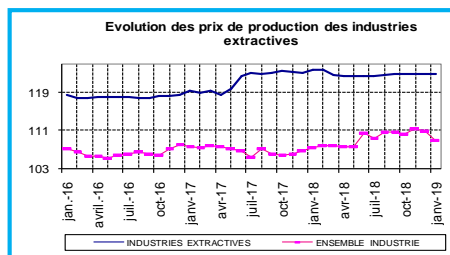
En variation annuelle, les prix de production dans les industries mécaniques ont crû de 0,5%.



Un maintien des prix dans les industries extractives

Les prix de production dans les industries extractives sont restés inchangés en rythme mensuel. En effet, l'augmentation des prix d'extraction de pierre, de sable et d'argiles est contrebalancée par la diminution des prix d'extraction de phosphates.

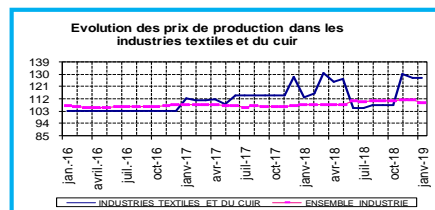
Par rapport à leurs niveaux de janvier 2018, les prix de production dans les industries extractives se sont réduits de 0,8%.



Une stabilité des prix de production dans les industries textiles et du cuir

Par rapport au mois précédent, les prix de production dans les industries textiles et du cuir sont restés inchangés.

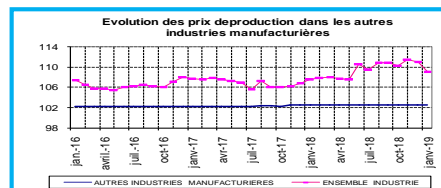
En revanche, ils se sont accrus de 12,5% par rapport à ceux du mois correspondant de l'année précédente.



Une constance des prix de production dans les autres industries manufacturières

Les prix de production dans les autres industries manufacturières sont restés stables en variation mensuelle.

Ils n'ont pas également connu de variation en rythme annuel.



Un maintien des prix de production dans les industries du papier et du carton

Les prix de production dans les industries du papier et du carton sont restés inchangés par rapport au mois précédent.

En outre, ils sont demeurés stables par rapport à ceux de janvier 2018.

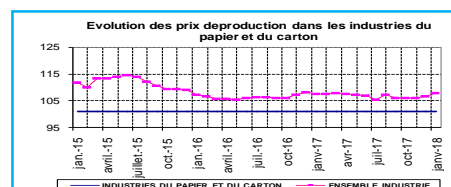


Tableau1 : INDICE DES PRIX DE PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE BASE 100 EN 2006

	Pond.	janv-18	fev-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	janv-19/ déc.18	janv-19/ janv-18
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	123,8	123,8	122,7	122,5	122,5	122,5	122,4	122,7	122,8	123,0	123,0	122,8	122,9	0,0	-0,8
Extraction de phosphate	16	108,3	108,3	108,3	108,3	108,3	108,6	108,4	108,5	108,5	108,5	108,5	108,5	108,4	-0,1	0,2
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	158,0	158,0	153,9	153,2	153,3	152,8	152,7	153,4	153,9	154,6	154,5	154,1	154,3	0,2	-2,3
Extraction ou production de sel et de natron	15	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	0,0	0,0
INDUSTRIES ALIMENTAIRES	408	104,7	104,6	105,6	103,0	103,2	103,9	103,0	105,3	106,4	104,0	104,3	105,2*	104,2	-1,0	-0,5
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	142,3	145,4	143,9	143,5	141,1	142,0	135,2	139,9	144,3	145,2	141,0	144,6*	148,0	2,4	4,1
Fabrication de corps gras alimentaires	48	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	0,0	0,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	82,0	79,9	86,1	71,6	74,0	77,7	76,3	86,9	90,5	76,5	80,4	83,9	76,9	-8,3	-6,2
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	117,3	98,7	-15,8	-15,8
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	0,0	0,0
Fabrication de sucre	111	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	0,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	0,0	0,0
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	0,0	0,0
Fabrication de boissons	36	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	0,0	0,0
Fabrication de produits à base de tabac	18	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	0,0	0,0
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	16	113,3	116,1	130,7	124,7	126,4	105,2	105,2	107,4	107,4	107,4	130,4	127,5	127,5	0,0	12,5
Egrenage de coton	13	115,1	118,2	134,9	128,0	130,0	105,9	105,9	108,4	108,4	108,4	134,5	131,2	131,2	0,0	14,0
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	0,0	0,0
INDUSTRIES CHIMIQUES	171	108,8	108,1	106,1	108,4	106,0	115,3	116,3	114,4	117,5	118,5	120,7	116,4	110,0	-5,5	1,1
Raffinage pétrolier	47	134,1	133,3	126,3	128,1	144,1	143,7	143,8	138,7	147,1	149,1	152,0	138,9	120,5	-13,2	-10,1
Fabrication de produits chimiques de base	50	113,9	112,7	112,0	118,8	95,3	127,7	130,8	129,9	131,8	132,9	137,6	135,5	131,5	-2,9	15,5
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	92,9	92,9	92,9	92,9	92,9	0,0	1,8
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	0,0	0,0
Fabrication de peinture et vernis	10	87,9	87,5	86,9	86,8	86,9	86,9	86,9	86,7	87,0	87,3	87,3	87,3	87,3	0,0	-0,7
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	83,7	82,1	83,4	79,2	79,4	78,3	81,7	74,1	73,9	82,0	81,2	78,4	74,5	-4,9	-10,9
Fabrication de produits en matières plastiques	13	80,8	80,2	81,5	80,9	80,6	80,8	80,2	79,5	78,6	78,5	78,8	79,3	79,5	0,1	-1,6
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	86,3	88,9	91,0	91,0	91,3	92,8	91,7	91,1	91,6	91,8	91,9	92,5*	92,0	-0,5	6,5
INDUSTRIES MECANIQUES	28	96,5	95,8	96,2	96,3	96,4	96,4	95,7	96,7	95,8	96,7	95,6	94,2	97,0	2,9	0,5
Produits de la sidérurgie	9	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	114,4	0,0	0,0
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	102,5	99,9	101,4	101,8	102,1	102,3	99,6	103,1	100,1	103,3	99,4	94,3	104,3	10,5	1,7
Fabrication de machines et matériels électriques	8	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	82,7	0,0	0,0
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	0,0	0,0
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	13	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	0,0	0,0
ENERGIE	141	136,1	136,4	133,5	136,2	137,8	145,6	141,6	146,6	139,5	140,6	142,8	142,6	138,8	-2,7	2,0
Production et distribution d'électricité	82	148,0	148,5	143,5	148,1	150,9	164,3	157,5	166,0	153,8	155,7	159,4	159,2	152,6	-4,1	3,1
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	0,0	0,0
ENSEMBLE INDUSTRIE	1000	107,5	107,8	108,0	107,6	107,6	110,5	109,5	110,8	110,8	110,3	111,4	111,0*	109,0	-1,8	1,4

*Données mises à jour

Champ couvert

En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn. La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Allié Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale: **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles: **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mouhamed COULIBALY, Muhamed NDIAYE & Mamadou THIOUB**

Equipe de collecte : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Amadou SALL, Nafy KANOUTE & Awa SEYDI**

Diffusion: **El hadji Malick GUEYE**